



Divorce et problème de signification

Par **SYLVIE OUBRON CORBET**, le **06/03/2017** à **11:13**

Bonjour,

Depuis juin 2010, je suis en instance de divorce. Le jugement a été effectué en février 2016 et rendu le 06 avril 2016. Il m'a été indiqué que je devais prétendre à une prestation compensatoire ainsi qu'une pension alimentaire pour ma fille mineure.

Est ce que je peux signifié moi même par huissier ce jugement ?

Depuis 2015 je ne perçois plus de pension alimentaire pour ma fille.

Merci de votre réponse